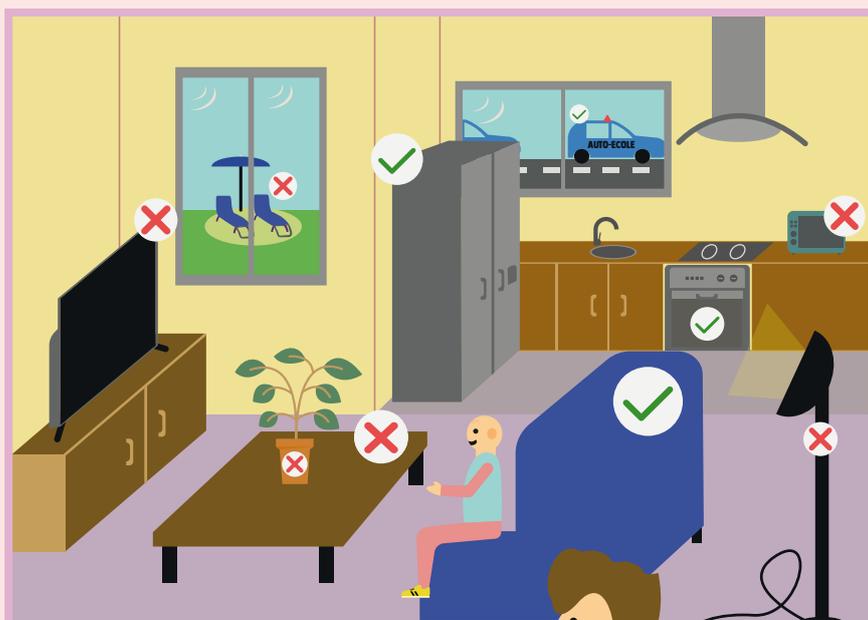
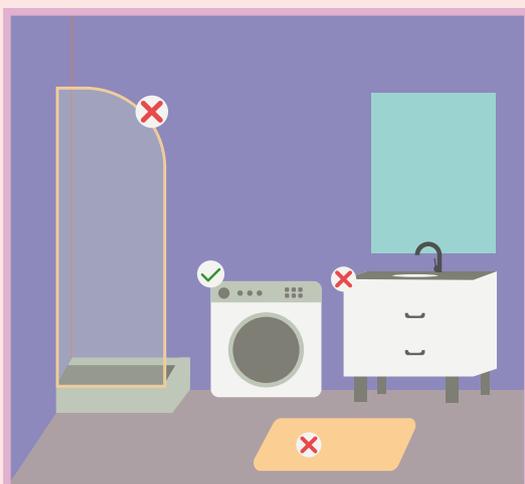


Vous êtes référent unique et vous assurez l'accompagnement social et professionnel des allocataires du RSA avec enfant à charge ou parent non-gardien.



Le Secours Caf

Une aide financière non remboursable de maximum 500€ que vous pouvez mobiliser pour travailler le projet de la famille.



Insertion

Logement

Soutien à la parentalité



Pour qui ?

Les Allocataires du RSA (y compris ceux restant dans le dispositif durant les 6 mois suivants la fin du droit) et dont le quotient familial du mois de la demande ou précédant la demande est inférieur ou égal à 450 €.

OU

Les bénéficiaires du dispositif **Parent Solo** quel que soit leur quotient familial.

Les projets de famille

Logement

- Accès
- Aménagement du cadre de vie
- Relogement



Éléments de 1ère nécessité : réfrigérateur, lave-linge, cuisinière/ four, lit adulte, lit enfant, table, chaises, canapé convertible s'il est à usage régulier.



Frais de mobilité, frais de garde, petit équipement de travail, participation au permis de conduire si déjà engagé, achat ou réparation de véhicule dans le cadre d'un projet engagé.

Insertion

- Retour à l'emploi ou à la formation
- Immersion professionnelle

Soutien à la parentalité

Frais de scolarité, frais de garde, vacances, participation au permis de conduire si déjà engagé, achat ou réparation de véhicule dans le cadre d'un projet engagé.



La liste des exemples n'est pas exhaustive. Les aides doivent être en lien avec le projet de la famille.